POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONGÉ

Un membre peut se voir accorder un congé lorsqu'il n'est pas en mesure d'exécuter ses fonctions en hygiène du travail pour une période définie pour des raisons jugées acceptables par le Conseil.

ADMISSIBILITÉ

Les membres du Conseil canadien d'agrément des hygiénistes du Canada ont droit à un congé si les conditions suivantes sont respectées :

- Un congé peut être accordé pour des raisons médicales, parentales ou en raison de difficultés particulières acceptables
- Le congé peut être accordé suite à la soumission du formulaire de demande
- Le congé est approuvé par le Conseil d'administration du CCAHT

DURÉE DU CONGÉ

- La durée minimale du congé accordé est de 6 mois.
- La durée maximale du congé accordé est de 3 ans.

ACCUMULATION DES POINTS DE MAINTIEN D'AGRÉMENT

- Pendant un congé, un membre doit continuer à accumuler des points dans des catégories autres que celle de la pratique de l'hygiène du travail.
- Pendant un congé, un membre doit accumuler un minimum de 50 – [(5/12) x mois de congé] points, arrondis à 0,5 le plus près dans un cycle de 5 ans.

PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

- Un membre en congé doit continuer de payer sa cotisation annuelle pendant toute la durée du congé.

UTILISATION DES DÉSIGNATIONS

- Un membre en congé peut, au besoin, continuer d'utiliser la désignation ROH ou ROHT, lors de l'arrêt de travail.

DEMANDE DE CONGÉ

Les membres peuvent faire une demande de congé en raison de difficultés jugées valides et approuvées par le Conseil d'administration du CCHAT.

Le Conseil d'administration du CCHAT respectera la confidentialité des renseignements contenus dans cette demande.

RENSEIGNEMENTS SUR LE MEMBRE		
Nom :		
Type d'agrément : ROH □ ROHT □		Nº d'agrément :
Employeur actuel :		
Poste actuel :		
Adresse postale :		
Ville :		
Pays :		Code postal :
Tél :	Télécopieur :	Courriel :
PRÉCISIONS SUR LA DEMANDE DE CONGÉ		
Raison du congé :		
Date de début :	Date de fin prévue :	

J'ai lu, compris et accepté les conditions fixées dans la politique actuelle du CCAHT en matière de congé.

Signature du postulant :	Date :

Cette demande de congé a été étudiée par le Conseil d'administration du CCAHT et a été approuvée □; n'a pas été approuvée □

Président du CCAHT	Date :